

fax, et même si cet institut s'est ouvert sous les auspices du ministère des Mines et des Relevés techniques, il a quand même un secteur réservé au ministère des Pêcheries. En conséquence, nos laboratoires marins prennent de l'expansion. Nos diplômés reçoivent une formation embrassant tous les aspects de l'océanographie. Nos navires de recherches poursuivent maintenant des enquêtes scientifiques le long de notre littoral. Nous pouvons dès lors présager un essor rapide pour les prochaines années. Nous ne sommes pas seuls à entreprendre une telle initiative, et tous les principaux pays maritimes participent à des travaux de ce genre. Une cinquantaine de navires de recherches sillonnent constamment les mers à travers le monde avec quelque 600 techniciens et spécialistes.

Grâce à cette intensification de notre activité scientifique, nous espérons combler une importante lacune dans nos connaissances de la terre que nous habitons, et nous espérons connaître davantage les habitudes des poissons, qui constituent une partie de nos ressources alimentaires et qui se multiplient naturellement d'eux-mêmes. À l'état naturel, la mer, acre pour acre, produit autant de nourriture que le sol, et cependant l'homme ne recueille de l'océan qu'environ 1 p. 100 de ses exigences alimentaires. Si nous pouvions cultiver l'océan, nous pourrions nous attendre qu'il produise une bien plus grande quantité d'aliments, tout comme la culture scientifique du sol a accru la production des céréales et des légumes. Grâce à l'exploitation rationnelle de l'océan, nous pouvons considérablement améliorer notre bien-être personnel, mais ce résultat ne pourra se réaliser que par une entente internationale. Certains pays ont déjà pris une telle initiative. Le Japon a expérimenté la pisciculture saline dans sa mer intérieure, où il pratique l'élevage de la sériole qu'il retourne à la mer à l'âge adulte. Dans les parcs à plies de Grande-Bretagne, on emploie des méthodes semblables à celles qui servent à reconstituer les réserves de truites dans les fleuves et les rivières. Dans l'Île du Prince-Édouard, nous nous efforçons, dans nos clayères, de relancer l'ostréiculture. Je rends aux fonctionnaires du ministère l'hommage qui leur est dû; certains d'entre eux sont ici, ce soir.

D'après moi, il convient d'étendre les recherches dans ce domaine. Nous ne faisons pas tout ce qu'il faudrait pour repeupler nos fleuves et nos lacs avec des truites et du saumon, notamment dans la région atlantique et dans ma propre province de Nouvelle-Écosse. Si nous savions élargir nos initiatives, ces poissons non seulement constitueraient un aliment précieux, mais encore ils attireraient

au Canada des touristes plus nombreux, sources de bénéfices accrus. Je demande donc au ministre de bien vouloir étudier les méthodes scientifiques pouvant améliorer nos pêcheries, quand il revisera son programme touchant les crédits de l'an prochain.

Je sais que le gouvernement et le ministre des Pêcheries se préoccupent beaucoup de la conservation de nos poissons. Le 4 juin dernier, j'ai écouté avec attention les déclarations du premier ministre à la Chambre sur le droit de la mer et sur ses projets visant à établir vers la mi-mai 1964, de façon unilatérale, des pêcheries exclusivement réservées à nos pêcheurs, dans une zone de 12 milles au large de nos côtes. Il va sans dire que cette initiative profiterait à nos pêcheurs côtiers, mais n'aurait guère de conséquences tangibles pour notre flotille de haute mer.

Cela va engendrer des problèmes à l'égard de la France et des États-Unis qui, en vertu de traités, possèdent des droits dans ces régions. Cela va également nous créer des problèmes à l'égard du Portugal, qui jouit de droits de pêche traditionnels sur notre littoral. Il est regrettable que cette intervention ait dû se faire sur le plan unilatéral. Bien qu'elle doive assurer des zones de pêches réservées exclusivement à nos pêcheurs côtiers, elle ne résout pas le problème de première importance qui se pose pour nous et qui consiste dans la conservation de nos ressources piscicoles sur nos bancs du large. Le programme conservateur relatif aux chantiers navals a eu pour résultat d'amener un essor considérable dans la construction de chalutiers de pêche hautière en Nouvelle-Écosse. En effet, en 1962, dans cette province seulement, on a construit 98 navires de toutes tailles. Les pêcheurs qui exercent maintenant leur métier à bord de ces navires peuvent prendre des quantités plus considérables de poissons et en tirer plus de revenus sans risquer leur vie.

À titre d'exemple, je voudrais verser au compte rendu des chiffres qui ont été fournis par le Bureau fédéral de la statistique. Les prises de poisson accumulées au cours des neuf premiers mois de l'année 1963, dans les provinces Maritimes, se sont chiffrées par 556.6 millions de livres représentant une valeur de 38.4 millions de dollars. Les chiffres de la période correspondante de 1962 s'établissaient à 542.1 millions de livres d'une valeur de 34.6 millions de dollars et ceux de 1961, à 515.6 millions de livres d'une valeur de 30 millions de dollars. Autrement dit, au cours des neuf premiers mois de 1963, le revenu de l'ensemble de nos pêcheurs sur le littoral atlantique s'est accru de 8.4 millions de dollars par rapport à leur revenu au cours de la période correspondante en 1961. À mon avis, cette augmentation des revenus est attribuable